

**Conseil d'école du 1^{er} trimestre
Mardi 03 novembre 2020**

Présents :

Mme Corine Briquet, conseillère municipale, chargée des affaires scolaires (maternelle)

Mme Nathalie Martinet, directrice ALAE,

Enseignantes : Mme Maryse Proença,
Mme Nathalie Abella Arago,
Mme Isabelle Guillemin,
Mme Aurélie Djebari
Mme Viviane Wurmser

Représentants des parents d'élèves :

Mme Henry Céline
Mme Laëtitia Gouzouo
M Tony Héron
Mme Julie Bénézéch

Excusés : Mr Christian Leclerc, DSDEN, Mr Stéphane Respaud, inspecteur de l'éducation nationale, Mme Nadine Pujol, responsable cantine, M. Pascal Delcouderc, adjoint municipal,

1) Rôle et attributions du Conseil d'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les catégories de personnes ayant voix délibérative (1° à 6°) :

1- la représentation des personnels enseignants

- **Le directeur de l'école même déchargé totalement;**
- **L'enseignant prenant en charge la classe du directeur déchargé totalement** ou partiellement
- L'ensemble des maîtres exerçant à temps complet ou partiel sur l'année scolaire au sein d'une école
- Les maîtres remplaçants : les ZIL votent au conseil de l'école auquel ils sont rattachés sous la réserve qu'ils n'effectuent pas un remplacement sur une autre école à la date de la réunion du conseil d'école ;
- Les personnels brigades votent au sein de l'école où ils effectuent le remplacement au moment de la réunion du conseil de l'école ;

2- la représentation de la commune

Si la commune dispose de la compétence « fonctionnement des écoles », elle a deux sièges et donc deux voix. L'un dévolu à l'exécutif de la commune (le maire ou son représentant), l'autre destiné à assurer une représentation de l'organe délibérant de la commune (conseil municipal).

3- la représentation des parents d'élèves

Seuls les parents élus titulaires votent.

« **En cas d'empêchement provisoire ou de démission d'un membre titulaire, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste. Les suppléants** peuvent assister aux séances du conseil d'école sans pouvoir prendre part aux débats. Ils **n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent** ».

Rôle du conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
 - donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
 - établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
 - est associé à l'élaboration du projet d'école.
- Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Sur notre école, le compte rendu du conseil d'école est envoyé pour relecture et validation aux membres de la mairie et aux représentants des parents d'élèves. Une fois validé et/ou modifié par les différents protagonistes, le compte rendu est diffusé par voie numérique à l'ensemble des parents. Le procès-verbal du conseil de classe doit être envoyé à l'inspecteur avant un délai de 7 jours. Pour cette raison, le retour après relecture doit se faire rapidement.

2) Lecture, modification et vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de chaque école publique est voté lors du premier conseil d'école sur proposition de la directrice. Puis, il est affiché dans l'école et remis aux parents d'élèves.

Relecture du règlement intérieur et proposition de modifications :

- Page 1 :
 - o Dans la rubrique I) admission, ajout que les parents ont droit d'accès et de rectification des informations enregistrées sur Ondes
 - o Ajout : adresse (**postales et mail**) dans le cadre sur la nécessité d'avoir les coordonnées des parents à jour
 - o Modification de la date de l'arrêté qui fixe les horaires de l'école maternelle
- Page 2 :
 - o Ajout dans le cadre des horaires : « le mercredi, les enfants peuvent être récupérés après le repas (à 12h45) »
 - o Suppression de la mention « **des animateurs** » dans la phrase « [...]récupérer leur enfant de 16h25 à 19h auprès des animateurs de l'ALAE »
 - o Suppression de la mention : **Les A.T.S.E.M ne sont pas habilitées à accueillir les enfants.**
- Page 3 :
 - o Chapitre hygiène suppression de la mention « **attesté le cas échéant par un certificat médical** », suppression de la deuxième partie de la phrase suivante
 - o Pour les médicaments préciser qu'ils ne peuvent pas être donnés **sur le temps scolaire**
 - o Suppression de la mention : « **étant donné la recrudescence des poux** » et déplacement de la phrase.
 - o Paragraphe sur la sécurité : Ajout « **les ceintures** » sont déconseillées

Ensuite le règlement a été adopté à l'unanimité.

3) Effectifs actuels, présentation de l'équipe,

4 classes :

- Classe 1 de Mme Maryse Proença, déchargée le vendredi par Viviane Wurmser est une classe de Grande Section de 19 élèves (suite à une radiation pendant les vacances).

- Classe 2 de Mme Nathalie Abella-Arago, à plein temps, est une classe de Toute Petite et Petite Section : 17 élèves en Petite Section et 3 élèves en Toute Petite Section soit 20 élèves en tout. L'inscription d'une élève a été annulée car l'enfant n'était pas encore prêt à être scolarisé.
- Classe 3 de Mme Guillemin, à 50 % et complétée par Viviane Wurmser, est une Classe de 12 élèves de Moyenne Section et de 9 de Petite section. Soit 21 élèves
- Classe 4 de Mme Aurélie Djébari, à 80 % complétée le Jeudi par Viviane Wurmser, est une classe de Moyenne et Grande Section comptant 12 élèves de Moyenne Section et 9 de Grande Section. Soit 21 élèves.

Cette année, l'école compte 78 élèves :

- Petite Section : 26
- Moyenne Section : 24
- Grande Section : 28
- Les TPS n'entrent pas dans les effectifs

Les ATSEM à plein temps tourneront sur trois classes : Sandrine Randé, Sandrine RUIZ et Myriam Olivier, Betty restera la classe 1 de Grande Section tant que la ludothèque sera fermée

Effectifs prévisionnels :

Le seuil de fermeture est fixé pour notre école à 84 élèves, soit 21 élèves par classe.

D'après les informations actuelles, on peut envisager une vingtaine d'inscriptions de petite section (15 enfants de la crèche, les 3 Toute Petite Section, 3 enfants des nounous pour la rentrée 2021) soit un effectif de 70 élèves. Il faudrait 15 inscriptions sur l'école pour éviter le risque de fermeture de classe.

L'année prochaine il y aura sans doute plus que 3 classes sur l'école. Une décision de M. Blanquer pendant la pandémie, nous a permis de garder la 4^{ème} classe une année de plus. Nous verrons si l'évolution de la population sur la commune nous permet de la maintenir encore.

Le problème de la fermeture de classe réside dans la difficulté, ensuite, à obtenir une réouverture. Pour ouvrir une classe il faudra 96 élèves dans 3 classes soit 32 élèves par classe.

4) Bilan rentrée

Cette rentrée ne ressemblait à aucune autre rentrée. Il est difficile d'en faire un bilan.

Les directives ont été données au dernier moment :

- Les aménagements en lien avec le protocole et la communication des informations ont été faits peu de temps avant la rentrée.
- Un accueil échelonné des parents des élèves de Petite Section a été organisé le week-end précédant la rentrée pour éviter que les jeunes enfants passent un long moment à attendre devant l'école avant de rentrer

Les élèves avec des frères et sœurs à l'élémentaire auraient dû être repérés sur les listes pour qu'ils soient appelés en priorité.

L'entrée des parents a été restreinte :

- Les nouveaux parents n'ont pu rentrer qu'un jour dans l'école.
- Un seul parent a pu accompagner son enfant dans la classe.
- Le jour de la rentrée n'a pas pu, à cause de restrictions sanitaires, se faire en musique, comme l'année dernière.

Toutefois, les parents ont été compréhensifs et patients, les consignes ont été bien suivies et la rentrée s'est passée, malgré tout, dans une ambiance sereine. Il n'y a pas eu trop de pleurs. Sans doute que les visites de l'école avant la rentrée ont contribué à tranquilliser les enfants et les nouveaux parents.

L'équipe enseignante remercie la municipalité, sans qui, cette organisation n'aurait pas été possible.

L'écart de temps entre la rentrée de Petites sections et celle des Moyens et des Grands a été suffisant et a été respecté.

L'accueil des élèves de petite section en seconde partie de matinée a permis également que la première matinée à l'école soit moins longue et donc moins pénible pour les plus jeunes.

Le bilan de cette organisation est donc plutôt positif : les enfants ont pu faire leur rentrée sereinement et en toute sécurité, même si des améliorations pourront être apportées.

5) Protocole sanitaire :

En septembre, un accueil simultané à deux portails différents a été mis en place. Ce qui a permis la constitution de deux groupes qui ne se croisent jamais (ni sur le temps scolaire, ni sur le temps ALAE). En Novembre, un accueil différencié dans le temps à chacun des deux portails permettait de constituer 4 groupes qui ne se croisent pas.

Deux créneaux d'accueil le matin, ont été mis en place :

- Pour répondre à la demande du ministère de limiter les croisements entre élèves de groupes différents. Celle-ci est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (école maternelle)
- Pour pouvoir mettre en place si possible pour l'ALAE une séparation des élèves en 4 groupes.
- Pour diminuer le nombre de personnes présentes au même moment autour de l'enceinte de l'école (Vigipirate).

L'organisation de l'accueil à deux portails pour éviter le brassage des groupes est contraignante et se fait à flux tendu. Dès qu'il y a quelqu'un d'absent cela coince. Le mercredi il nous manque quelqu'un. L'AESH de la classe 1 se retrouve seule dans la classe pour accueillir les enfants alors que ce n'est pas son rôle.

Après concertation avec l'ALAE, la mise en place de 4 groupes ne sera pas possible.

- o A la cantine, les enfants seront installés tous les jours à la même place. Et ils seront installés par classe.
- o Mais pour l'accueil du matin et du soir, il n'y a pas assez d'animatrices pour séparer l'accueil des enfants en fonction des classes. Le reconfinement n'a pas modifié le nombre d'enfants accueillis sur le temps ALAE

Nous pourrions accueillir les enfants en séparant les différentes classes, en aménageant le temps de récréation et ainsi limiter le brassage sur le temps scolaire, même si cette organisation est très contraignante pour les enseignantes et les enfants. Mais il y aurait une quinzaine d'enfants qui seraient mélangés sur le temps ALAE le matin et une trentaine sur l'accueil du soir. Si un enfant de ce groupe est positif il faudrait tester les élèves de sa classe et ceux du groupe de l'ALAE. Le bénéfice obtenu au vu des contraintes ne paraît pas suffisant.

Pour l'instant, le protocole autorise encore de fonctionner par groupe de classes. Après concertation, le conseil des maîtres a décidé :

- de rester sur un fonctionnement à 2 groupes de 2 classes.
- de réorganiser l'accueil pour libérer des adultes pour que la situation soit plus facile à gérer en cas d'absence : les deux classes du même groupe vont rentrer en même temps.
- A partir du Jeudi 5 novembre :
 - o les classes 2 (Nathalie) et 3 (Viviane et Isabelle) rentreront à 8h40 et sortiront à 11h50
 - o les classes 1 (Maryse) et 4 (Aurélie) rentreront à 8h50 et sortiront à 12h00 (le mercredi la sortie se fera à 11h50). Les ATSEM des classes dont l'accueil est fini seront disponibles pour venir aider l'accueil des enfants.
 - o Toutes les classes sortiront en même temps à 16h05 aux portails habituels. La nécessité de dissociée la sortie est moindre, à ce moment de la journée, car de nombreux enfants restent à l'ALAE et le nombre de parents qui viennent chercher les enfants à 16h05 est moins importante que celui qui viennent amener les enfants le matin.

Pour cette organisation, la répartition des parents ne se fait pas sur deux points de l'école mais elle se fait sur deux temps (Vigipirate).

- o Le renforcement du protocole sanitaire se traduit également par les changements suivants :

- La désinfection des structures extérieures et des surfaces contact sera également renforcée (désinfection à la fin de chaque récréé).
- ventilation des classes pendant 15 min toutes les deux heures
- déplacements des enfants dans les bâtiments doivent être limités et encadré par un adulte mais pendant la pause des ATSEM, un adulte de la mairie devra être disponible pour accompagner les enfants aux toilettes.

6) Projets en cours et à venir

Projets de la période passée :

- Projet du loup qui voyage dans le monde : Etats-Unis pour la période 1 pour les 4 classes
- En lien avec la sensibilisation au recyclage, les enfants ont participé à l'action « nettoyons la nature ». Ils ont récolté des déchets aux alentours de l'école mais la météo a obligé à écourter cette action. Les déchets récoltés sont ensuite regroupés, observés, décrits puis amenés à la déchetterie.
- Un projet sur le goût s'est développé autour de la distinction des aliments sucrés, salés, acides, amers pour les grands et autour de l'album « un petit trou dans une pomme » pour les petits
- Les grands ont commencé à repeindre la maison de la cour. Ce projet avait été commencé par les élèves de Grande Section de l'année dernière et avait été interrompu par la pandémie.
- Sorties aux pommes au Domaine de Nozes à Lavelanet Comminges. Le prix de cette sortie comprend un forfait de poids de pommes que nous pouvons cueillir. Le surplus de pommes non utilisé par l'école a été offert à une association : épicerie sociale à Fonsorbes de la croix rouge.

Projets de la période à venir :

- **Projet du loup qui voyage dans le monde** en Russie pour la période 2 (semaine du 23 au 27 novembre) pour les 4 classes
- **Le thème de travail de la période 2** sera « le chaperon qui n'était pas rouge » pour les grands et les moyens et Boucle d'or pour les petits.
- **Projet autour de la vision et de son handicap** pour les grands et **Projet de travail sur les couleurs**, pour les classes 2 et 3 certains mercredis.
- **Projet d'échange d'histoire** : un échange d'histoires entre les deux groupes de classes sera organisé. Les grands de la classe 1 inventent une histoire de chaperon et va la raconter à un groupe d'élèves de la classe 4 et inversement. Les élèves de la classe 3 racontent une histoire choisie et travaillée en classe aux enfants de la classe 2 et réciproquement.
- **Projet à l'année sur la sensibilisation à l'écologie** et au développement durable en partenariat avec les Ambassadeurs du tri. Ils interviendront auprès des élèves de grande section pour cette période (Animation « poubelles magiques » et fabrication de papier recyclé). Ils interviendront au cours de l'année sur les différents niveaux de l'école et une sortie à la déchetterie est prévue pour les élèves de Moyenne Section.
- **Festivités de Noël** :
 - o Les enfants de l'école assisteront au spectacle de Noël offert par la mairie le 7 Décembre.
 - o Organisation de la chorale et du goûter :
 Le 14 décembre : répétition : les classes 1 et 4 sur scène à la salle des fêtes (si elle est à nouveau accessible) puis les deux autres classes arrivent et répètent à leur tour.
 Le 16 décembre : représentation générale : Nous ne pourrons pas inviter les parents. Quelqu'un filmera les deux représentations et la vidéo sera transmise aux parents par le biais d'une clé USB.
 Le deuxième groupe assiste à l'intégralité du spectacle des grands. Et les grands regardent les petits chanter. Ensuite classes 1 et 4 rejoignent l'école pour déguster le goûter. Les classes 3 et 2 dégustent le goûter (soit à la salle des fêtes soit à l'école) Le père Noël passe déposer les cadeaux pendant que les enfants sont à la salle des fêtes.

Le jeudi et le vendredi de la dernière semaine de la période, un décroisement sera organisé.

Groupe 1 : classe 1 et 4 et Groupe 2 : classe 2 et 3. Un atelier lecture d'histoire et un atelier jeu dans chaque classe seront proposés. Les enfants tourneront sur les 4 ateliers.

- Les élèves de grande section participent au **concours des Incorruptibles** : une série de livres sont lus en classe puis voyagent dans les familles. Cette transmission sera plus longue cette année car il faut laisser le livre un temps à l'école avant de le transmettre à un nouvel élève (destruction du virus). Une fois tous les livres lus, les enfants éliront leur livre préféré et les résultats seront remontés au niveau national. Le livre préféré par toutes les classes participant à ce concours sera alors désigné. Ce projet favorise la relation école-parents et le développement du goût de la lecture. Un projet visera à mettre en voix ou en corps l'œuvre choisie par les enfants.
- Enfin, les grands de l'école participeront également au projet des « **bâtisseurs de possible** ». Ils seront amenés par leur enseignante à réfléchir et à s'investir pour réaliser des projets pour améliorer leur épanouissement et leur cadre de vie à l'école.
- **Rencontre intergénérationnelle** entre les Grandes Sections et l'EHPAD, a été adaptée en correspondances et échanges de différents objets et messages. Envoie des photos des enfants de l'école à l'EHPAD pour fabriquer l'arbre des photos à la maison de retraite, échange de recettes, de gâteaux ...
- Projet langue, Rencontre de la classe 2 et la classe de CM1 de M. Jambro, les Rencontres avec la crèche et assistantes maternelles et Petite Section, les Rencontres CP et Grande Section sont suspendus jusqu'à ce que la situation sanitaire s'apaise. Nous réfléchissons à mettre en place des choses pour maintenir des échanges malgré les conditions difficiles.

7) Sécurité à l'école : présentation du PPMS

L'école doit se conformer à des exigences émanant du Ministère de l'Education Nationale en termes de sécurité ; Nous devons réaliser au minimum :

- o 2 PPMS (procédures de mise en sécurité) dont un portant sur une situation d'attentat-intrusion. Cet exercice a eu lieu le 8 octobre. Un autre doit être un PPMS de risque Naturel.

Ces exercices nous permettent de voir ce qui fonctionne bien et ce qui nécessite une amélioration. Les actions à court termes et à long termes seront programmées. Une réunion avec le personnel de la mairie en charge de la sécurité et la directrice aura lieu en Novembre pour étudier les points à améliorer, établir un ordre de priorité, étudier la faisabilité et planifier les améliorations. Par le biais du cahier de liaison, une information sera transmise aux parents par rapport au PPMS

- o 3 exercices incendie au cours de l'année. Le premier a été réalisé à la fin du mois de septembre (23 septembre), le dernier exercice doit être un exercice sur le temps de sieste.

Ce dernier exercice se travaille en amont : nous ferons deux exercices hors temps de sieste avant de déclencher une alerte pendant le temps de sieste. On expliquera aux enfants qu'une alerte incendie peut être déclenché pendant qu'ils sont au dortoir.

- o Lors du premier exercice, nous installerons les enfants au dortoir, nous leur enlèverons les chaussures, nous les coucherons, nous ferons écouter le son de l'alerte incendie et nous simulerons une évacuation (sans remettre les chaussures) jusqu'au portail pour qu'ils connaissent le chemin le plus rapide.
- o Une nouvelle expérience sera renouvelée un autre matin (si météo favorable) mais cette fois c'est la mairie qui déclenchera l'alerte.
- o Puis un dernier exercice aura lieu sur un temps réel de sieste. Il sera déclenché de façon inopinée en fin de sieste (vers 14h30) un jour où la météo sera favorable, si possible en fin de semaine.

8) Finances : coopérative scolaire et budget de fonctionnement (Mairie).

- La mairie :

Un budget a été alloué par la mairie pour l'année en 2020 :

- o Il est de l'ordre de 28,30 euros par enfant.

- Pour le bon fonctionnement de l'école, la mairie attribue également une dotation de feuilles, s'occupe de l'entretien de la photocopieuse et fournit l'encre.
- Elle offre le spectacle de Noël (510 euros) et le goûter de Noël. Le spectacle de Noël (Nicolas le chocolat de Noël), réservé aux enfants de l'école, aura lieu sur l'école le 7 décembre.
- Une enveloppe de 600 euros pour financer des transports des sorties scolaires
- Elle effectue également des investissements en fonction des besoins (dortoir, mobilier, travaux ...).
- Un budget d'investissement supplémentaire de l'ordre de 1000 euros a été alloué à l'école. La mairie verse également une subvention à la coopérative scolaire de l'ordre de 7 euros par enfant.

- La coopérative :

Le bilan financier de la coopérative est présenté par la mandataire : Nathalie Abella Arago

Le dernier relevé de banque fait apparaître un solde de 4322.87euros. La première participation demandée aux parents permet d'alimenter ce compte. Les dons s'élèvent à 1017 euros dont un don exceptionnel de 500 euros d'une société d'un parent.

Une seconde participation sera demandée aux parents autour du mois d'avril. Cette participation n'est pas obligatoire mais sert au fonctionnement de l'école pour l'achat de petits matériels en rapport avec les projets de classe (cuisine liée aux voyages de Loup, costumes pour la fête du printemps...), elle permet de financer des sorties scolaires, la rémunération éventuelle d'intervenants extérieurs, les spectacles, l'achat de livres, l'achat de jeux éducatifs, logiciels, pour la classe, l'école, la motricité ou la cour de récréation. Soit tout ce qui, d'une manière ou d'une autre, nous permet de mener à bien le **projet pédagogique** que nous avons élaboré pour l'année scolaire. Chaque année, il faut également régler l'adhésion à l'OCCE (199,08 euros pour cette année). Cette adhésion dépend du nombre d'enfants et d'enseignants au sein de l'école. L'association départementale Office Central de la Coopération à l'École de Haute-Garonne fédère 814 coopératives scolaires. L'équipe, propose des formations aux mandataires des coopératives et leur apporte une assistance juridique et comptable tout au long de l'année. Elle vérifie et certifie la gestion de la comptabilité de la coopérative

Merci aux parents qui ont contribué pour leur générosité. L'AFPEL devrait donner, comme les autres années, une contribution à la coopérative mais celle-ci sera bien moins importante que d'habitude car ils n'ont pas pu organiser autant d'évènements que les autres années. Merci à la mairie pour sa contribution.

La vente des photos rapporte à la coopérative 30 % des sommes récoltées. Sur les 680 euros de vente des photos de classe, l'école garde 204 euros. Le reste est payé au photographe.

Les sorties de l'année sont planifiées en fonction du budget afin qu'aucune participation ne soit redemandée aux parents.

9) Les travaux en cours et à prévoir

- Merci à la mairie pour les différents travaux effectués pendant les vacances : pose d'étagères, rajout de prises électriques, enduits et peinture sur certains murs, réparation du mur du placard des sanitaires enfants...
- Le changement des dalles antichocs sous les jeux a également été finalisé pendant cet été.
- Le chemin d'accès à la cantine a été aplani.
- La modification des poignées des issues de secours a été faite
- Merci pour l'investissement dans un nouveau téléphone permettant de recevoir les communications extérieures sur toute l'école (toutes les classes et la cour) et d'entendre les messages laissés par les parents.
- L'installation de casiers pour les ATSEM a été réalisée en début d'année scolaire
- Des travaux prévus dans les différentes classes n'ont pas pu être faits cet été mais seront planifiés ultérieurement :
 - réparation du store électrique de la classe 4,
 - un devis pour acheter et poser des rideaux dans la classe 4 pour empêcher d'être vu lors d'un PPMS intrusion,

- l'homogénéisation des clés des portails de l'école est à l'étude,
- Il faudrait installer un panneau qui indique la direction de l'école, les pompiers ont eu du mal à la trouver quand cela a été nécessaire. Il était prévu de l'installer quand le nouveau groupe scolaire serait fait. Pour l'instant, l'appel d'offre est encore en cours.
- Accueil coté classe 2 et 3 quand il pleut : Il n'y a pas d'abri pour que les parents patientent jusqu'à l'ouverture des portes, pour faire signer les fiches de l'ALAE et pour mettre du gel avant que les enfants rentrent en classe. Il a été demandé à la mairie d'installer un porche ou autre abri pour permettre un accueil à l'abri de ce côté-là. Cet abri ne serait pas utilisé que pour le temps du Covid et de Vigipirate, il permettrait que les parents attendent leurs enfants au moment de la sortie, le reste de l'année. Cette demande a été refusée
- L'ALAE souhaite également un meilleur éclairage du portail pour pouvoir reconnaître, en hiver, les parents qui sonnent. De plus, l'ouverture à distance du portail, par le biais de l'interphone déjà en place, faciliterait la gestion de l'encadrement des enfants sur le temps ALAE.

10) ALAE et cantine.

a) cantine

Une commission cantine a eu lieu le 17 septembre et le 5 octobre. Les comptes rendus de ces réunions sont accessibles sur le site de la mairie.

La critique de l'offre de coca à la cantine le jour de la rentrée a été remontée lors de la commission cantine. Il est signalé que ce coca n'a pas été servi aux Petits. La volonté du prestataire était seulement de faire plaisir aux enfants, il proposera plutôt un jus de fruit la prochaine fois qu'il voudra rendre un repas festif

Un repas végétarien sera introduit tous les quinze jours. Il a été également proposé de mettre en place des repas en relation avec les pays que loup traverse. (Repas américain pour la première période : salade verte/ hamburger au poulet/ potatoes / donuts). Un repas russe devrait être proposé pour cette période. Le Contrat avec le prestataire Elior a été reconduit et la liaison chaude sera donc maintenue.

La possibilité était donnée aux parents de venir manger à la cantine. En ce moment, avec le protocole cette offre serait compliquée à assurer.

b) ALAE

L'ALAE est parvenu dès septembre à mettre en place un protocole cohérent entre le temps scolaire et le temps péri-scolaire.

Cette année, la fréquentation moyenne des enfants à l'ALAE a légèrement diminué, surtout le matin, en lien avec la diminution des effectifs de l'école. Il y a environ 14 enfants le matin, 70 à 72 le midi et une trentaine (36) le soir. Depuis le deux novembre, nous avons noté une baisse de fréquentation le matin (environ 11 enfants) alors que le midi et le soir le nombre d'enfants reste stable.

Pour cette première période, l'ALAE a développé peu de projets. La gestion du protocole et de la vie quotidienne prend beaucoup de temps. Durant le temps de pause méridienne, les enfants jouent en autonomie avec du matériel mis à disposition et des lieux aménagés. Le projet de faire du repas de Noël un moment festif va se mettre en place : fabrications de décorations.

Un projet sur l'acceptation de la différence se poursuit cette année avec un travail sur les sens, notamment sur le touché. Un panneau tactile sera produit avec différentes matières (papier froissé, papier crépon...)

Pour l'instant aucun spectacle en présentiel n'est envisagé pour la fin de l'année.

Précision concernant l'ALSH (changement à partir de mars) : le Muretain a dénoncé, au 1^{er} mars, la convention signée avec la mairie de Saint-Foy. La mise en place d'un accueil de remplacement est à l'étude. Le problème se pose surtout pour le mercredi

11) Association AFPEL (activités passées et à venir)

Le loto a été organisé juste avant le confinement et s'est très bien passé. En ce qui concerne les projets à venir :

- Vente d'objets personnalisés avec les dessins des enfants (boite en métal, set de table, dessous de table, calendrier et tablette de chocolat ...)
- L'AFPEL donnera une contribution aux écoles et à l'ALAE
- L'assemblée Générale de l'association n'aura vraisemblablement pas lieu fin novembre comme prévu, à voir comment cela peut être réalisé tout en respectant les règles sanitaires. Il va y avoir du changement au niveau du bureau : la présidente va être Isabelle Wintersdorff à partir du mois de Décembre. Il y aura donc plus de monde au niveau du bureau pour répartir mieux la charge de l'organisation des différents événements.
- Les dates pour les autres événements sont posées mais il n'y a aucune certitude sur le fait qu'ils aient vraiment lieu.

Lors de l'élection des représentants des parents d'élèves, peu de votes n'ont pas pu être comptabilisés car les enveloppes n'ont pas été signées. Les documents explicatifs joints au matériel de vote ont été revus pour être mieux compris et un tampon indiquant « signature » a été ajouté.

Questions des parents :

APC (aide personnalisée complémentaire) : est un temps en plus du temps de classe auquel tous les enfants ont droit. Il est surtout pour les enfants en difficulté mais peut permettre de contribuer à la mise en place de projet d'école. L'enseignant propose des activités aux enfants choisis en petit groupe pour les aider à progresser

Information sur le Coup de Pouce Clé et sur le CLAS qui existe sur Rieumes.

L'accompagnement à la scolarité est un dispositif officiel qui s'appuie sur une charte visant à rétablir l'égalité des chances.

Il s'adresse aux enfants qui ont des difficultés à l'école, et qui, à un moment donné de leur parcours, ont besoin d'un soutien, d'une aide pour leur donner la volonté de réussir.

Son objectif est de susciter l'envie d'apprendre, d'offrir un soutien pédagogique, de valoriser les points forts et les acquis, d'identifier les difficultés et les insuffisances, de proposer des solutions ludiques pour retrouver le chemin de la réussite.

Le Coup de Pouce Clé s'adresse spécifiquement aux CP qui ont des difficultés à apprendre à lire.

Cette structure peut être portée par différentes personnes : enseignant, association, municipalité... mais dans tous les cas, il faut qu'une convention soit conclue avec la mairie.

Fin du conseil d'école à 18h46